

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 219

30 janvier 2013

SOMMAIRE

4motion a.s.b.l.	10492	Lululemon LU Holdings S.à r.l.	10483
ABR Investissements S.A.	10497	Lussemburgo Gestioni S.A.	10470
ADB Lux Service S.A.	10497	Lussemburgo Gestioni S.A.	10472
Africa Ports S.A.	10498	LuxTech Capital S.A.	10483
Aghate S.A.	10498	Manuel Silva Immobilière S.à r.l.	10480
Amberlux S.A.- SPF	10466	Marie-Thérèse S.A.	10504
AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l.	10507	M.A.R. International S.A.	10500
apo VV Premium	10472	M.A.R. International S.A.	10500
Arelux 1 S.à r.l.	10492	Mark Antony Partners S.à r.l.	10504
Arras SPF S.A.	10469	Mas de la Cabre S.A.	10504
BCV Fund (Lux)	10477	Massimo Dutti Belux	10501
Becook S.A.	10480	Max Premium Invest S.à r.l.	10506
BlackRock Global Funds	10467	M&D Benelux NV	10501
Carat (Lux) SICAV	10466	Mediamorfoz	10506
Chemacal S.à r.l.	10477	Mediamorfoz	10510
Corisa S.A.	10510	Mediamorfoz	10510
Deodara S.A.	10498	Mega Brands International	10512
Devana S.A.- SPF	10470	Obelisque S.A.	10512
EQT Credit II S.à r.l.	10484	One Distribution S.à r.l.	10497
Escalette Investissements S.A., SPF	10467	One Distribution S.à r.l.	10484
FinnAust Mining S.à r.l.	10477	OpenGate Capital Group Europe S.à r.l.	10497
Fur Investments Holding S.A.-SPF	10468	Pingoon S.A.	10491
Genokonzert	10472	Reech AiM Group	10491
Geram International S.A.	10469	R.H. Invest	10473
Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l.	10482	R.H. Invest	10475
INIB Motors Sàrl	10496	Rivkhan S.à r.l.	10475
JamaicaLux S.A.	10466	TC Holding-SPF	10504
Key Energy Services Luxembourg I S. à r.l.	10475	T-Comalux S.A.	10501
LB Global Funds	10474	Te Nok S.à r.l.	10480
LB Immo Invest LUX S.à r.l.	10483	Yellowsub S.à r.l.	10478
Life One	10468	Yellowsub S.à r.l.	10480

JamaicaLux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.026.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société JamaicaLux SA (en liquidation) qui se tiendra le 18 février 2013 à 14.00 heures à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport des liquidateurs concernant l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe aux comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2012;
3. Décharge aux liquidateurs;
4. Affectation des résultats;
5. Divers

Luxembourg le 18 janvier 2013.

Les liquidateurs .

Référence de publication: 2013011946/18.

Amberlux S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.492.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 18 février 2013 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013015446/833/18.

Carat (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 73.244.

Die Aktionäre der CARAT (LUX) SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 19. Februar 2013 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2012 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2012 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der

Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der CARAT (LUX) SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025, Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im Januar 2013.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013012644/31.

Escalette Investissements S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (en liquidation).

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 93.807.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra mardi 19 février 2013 à 09.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation,
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
3. Clôture de la liquidation,
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013015448/755/18.

BlackRock Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 6.317.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (the "Meeting") will be held at the registered office of the Company at 11.00 a.m. on 20 February 2013 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To receive the Directors' and Auditor's reports and to adopt the financial statements for the year ended 31 August 2012.
2. To approve the payment of dividends for the year ended 31 August 2012.
3. To discharge the Directors from their responsibilities for all actions taken within their mandate during the year ended 31 August 2012.
4. To re-elect Mr Frank Le Feuvre, Mr Nicholas Hall, Mr Geoffrey Radcliffe and Ms Francine Keiser as Directors.
5. To elect Mr Alexander Hocht-Duncan as Director.
6. To increase the number of Directors to 6 and to elect Mr Bruno Rovelli as a Director.
7. To approve the remuneration of the Directors.
8. To re-elect PricewaterhouseCoopers Sàrl as Auditor.

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without a quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Voting Arrangements

In order to vote at the meeting:

1. The holders of Registered Shares may be present in person or:
 - (a) represented by a duly appointed proxy; or

(b) vote by means of a ballot paper ("formulaire") in accordance with the procedures set out in Article 11 of the Company's Articles of Association.

2. Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to:
 - (a) send a duly completed and signed proxy form to the Transfer Agent of the Company to arrive no later than midnight CET on 15 February 2013; or
 - (b) deliver or send by fax a duly completed and signed ballot paper to the Transfer Agent of the Company (Fax No: +352 342010 4227) to arrive no later than midnight CET, Luxembourg time, on 15 February 2013.
3. Proxy forms for registered shareholders can be obtained from the registered office of the Company. A person appointed proxy need not be a holder of Shares in the Company.
4. A pro forma ballot paper can be downloaded from:
www.blackrockinternational.com/Intermediaries/Literature/LegalDocuments/Prospectuses/index.htm
5. Lodging of a proxy form or ballot vote will not prevent a shareholder from attending the Meeting and voting in person if he decides to do so.

Copies of the audited annual reports and other financial reports of the Company are available for inspection at the registered office of the Company. Shareholders may also request from the Company or the local investor servicing team to be sent a copy of such reports.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013015447/755/44.

Fur Investments Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 72.932.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 20 février 2013 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013015449/833/18.

Life One, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 102.356.

Mitteilung darüber, dass eine

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Anteilhaber der Life One (die "Gesellschaft") vom Verwaltungsrat der Gesellschaft in Einklang mit Artikel 27 ihrer Satzung einberufen wurde, die am Sitz der Gesellschaft in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg am 4. März 2013 um 14:30 Uhr Ortszeit Luxemburg abgehalten wird.

Da auf der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 28. Januar 2013 die Mindestanwesenheitsanforderung zur Verabschiedung von Beschlüssen nicht erfüllt wurde, wird am 4. März 2013 erneut eine Generalversammlung zum Zwecke der Beratung und Abstimmung über die folgenden Tagesordnungspunkte abgehalten:

Tagesordnung:

1. Die Gesellschaft wird in Liquidation gesetzt mit dem Ziel, sie zum 30. April 2013 oder einem nächstmöglichen späteren, aus Sicht des Liquidators praktikablem Zeitpunkt ("Auflösungstichtag") aufzulösen.
2. Der Administrator der Gesellschaft, die Allianz Global Investors Luxembourg S.A., vertreten durch Markus Nilles, wird zum Liquidator der Gesellschaft ernannt.
3. Die Anteilausgabe und Anteilrücknahme werden mit sofortiger Wirkung eingestellt.

4. Die Summe des Vermögens der Gesellschaft ("das Gesellschaftskapital") wird entsprechend der Anteilsverhältnisse zum oder unmittelbar nach dem Auflösungsstichtag an die Anteilinhaber ausgezahlt.
5. Die mit der Auflösung verbundenen Kosten sind von der Gesellschaft zu tragen und werden dem Gesellschaftskapital belastet.
6. Sonstiges

Abstimmung:

Beschlüsse zur Tagesordnung können mit einer Mehrheit von mindestens zwei Drittel der auf der Hauptversammlung abgegebenen Stimmen gefasst werden.

Die Beschlussfähigkeits- und Mehrheitserfordernisse werden gemäß den am 27. Februar 2013 um Mitternacht Ortszeit Luxemburg (der "Stichtag") ausgegebenen Anteilen bestimmt. Die Stimmrechte der Anteilinhaber werden anhand der am Stichtag gehaltenen Anteile ermittelt.

Modalitäten der Abstimmung:

Zur Teilnahme und Stimmabgabe berechtigt sind die Anteilinhaber, die eine Bestätigung ihrer Depotbank oder ihres Instituts vorlegen können, aus der die Anzahl der von ihnen am Stichtag gehaltenen Anteile hervorgeht und welche bis 11:00 Uhr Ortszeit Luxemburg am 28. Februar 2013 bei der Transferstelle, der RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxemburg, eingegangen sein muss.

Alle Anteilinhaber, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung berechtigt sind, haben das Recht, einen Vertreter zu bestimmen, der an ihrer Stelle abstimmen darf. Um gültig zu sein, muss die Stimmrechtsvollmacht vollständig ausgefüllt und handschriftlich durch den Auftragserteilenden oder dessen Anwalt oder, falls der Auftragserteilende eine Gesellschaft ist, mit dem Firmensiegel oder handschriftlich durch einen Bevollmächtigten unterzeichnet werden und an die Transferstelle, die RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxemburg, geschickt werden, so dass sie bis 11:00 Uhr Ortszeit Luxemburg in Luxemburg am 28. Februar 2013 dort eingetroffen ist.

Stimmrechtsvollmachten für die Verwendung durch registrierte Anteilinhaber sind bei der Transferstelle, der RBC Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxemburg, erhältlich. Die zum Vertreter ernannten Personen müssen nicht Anteilinhaber der Gesellschaft sein. Die Ernennung eines Vertreters schließt den Anteilinhaber nicht von der Teilnahme an der Versammlung aus.

Senningerberg,

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013015450/755/48.

Arras SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.306.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme ARRAS SPF SA, prédésignée, sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

de ladite société anonyme qui se tiendra exceptionnellement le jeudi 7 février 2013 à 10.00 heures au siège social sis à L-1724 Luxembourg, 3A Boulevard du Prince Henri, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- pouvoirs à donner;
- questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013006506/16.

Geram International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.372.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 8 février 2013 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2012

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013010542/795/17.

Devana S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.665.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 8 février 2013 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre relative à la proposition du Conseil d'Administration de racheter à un actionnaire 12.500 (douze mille cinq cents) actions, de la société DEVANA S.A., SPF dont le siège social est sis au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, dans le cadre d'une réduction de capital de la société par annulation des titres ainsi acquis en conformité avec l'article 49-3 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée;
2. Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'inscrire les transferts sur le registre des actionnaires de la société;
3. Autorisation à donner au Conseil d'Administration de convoquer dans un délai de 18 mois conformément à la loi une Assemblée Générale Extraordinaire par devant notaire aux fins de procéder à la réduction de capital de la société DEVANA S.A., SPF par annulation des titres ainsi rachetés;
4. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013010545/833/22.

Lussemburgo Gestioni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.820.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of the month of December,
Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Maître Ana Bramao, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in his capacity as attorney (the "Attorney") of Asset Management Holding S.p.A., an Italian company, having its registered office at Milano, Corso Garibaldi 99 and being registered with the Registro delle Imprese under fiscal code n° IVA 05942660969 being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Lussemburgo Gestioni S.A. (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 8, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 21 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 10 November 2009, number 2188, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 148820, pursuant to the resolutions taken by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 21 December 2012 (the "Minutes") not yet published in the Mémorial and the power of attorney dated 27 December 2012 executed inter alia by the Sole Shareholder and the Company (the "PoA").

A copy of the PoA and the Minutes after having been initialled *ne varietur* by the Attorney and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed.

The Attorney has requested the notary to record that:

1. Pursuant to the Minutes and the PoA, the Attorney has been instructed to appear before the notary public in Luxembourg to record the completion of the Condition Precedent as defined in the Minutes and therefore to record the effectiveness of the resolutions recorded in the Minutes.

2. On the date hereof, the Condition Precedent has been completed as shown to the notary.

3. Consequently, all the directors in office of the Company (the "Resigning Directors"), being Mr Giovanni Maria Boccardo, Mr Peter Spinnler, Mr Sante Jannoni, Mr Gianluca Picotti and Mrs Raffaella Cristini have resigned from their office as directors of the Company from the completion of the Condition Precedent and discharge has been granted to such Resigning Directors.

4. The following persons have been appointed as new directors of the Company as from the completion of the Condition Precedent and until the next annual general meeting of the Company:

- Mr Armando Carcaterra, born on 16 February 1963, in Napoli, Italy, residing professionally at 99, Corso Garibaldi, 20121 Milano, Italy;
- Mr Nicolaus Bocklandt, born on 25 November 1956, in Manderfeld, Belgium, residing professionally at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- Mr Davide Sosio, born on 6 April 1976, in Sondrio, Italy, residing professionally at 10-A, George's Quay, Dublin 2, Ireland;
- Mr Sante Jannoni, born on 25 May 1964, in Milano, Italy, residing professionally at 11b, Boulevard Joseph II, L-2011 Luxembourg;
- Mrs Raffaella Cristini, born on 14 August 1971, in Sondrio, Italy, residing professionally at 8, Piazza Quadrivio, 23100, Sondrio, Italy; and
- Mr Giorgio Lanfranchi, born on 7 June 1967, in Milano, Italy, residing professionally at 99, Corso Garibaldi, 20121, Milano, Italy.

5. As from the completion of the Condition Precedent, the articles of association of the Company have been amended and restated in the form set out in the Minutes.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately EUR 1,400.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Maître Ana Bramao, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa capacité de mandataire (le "Mandataire") d'Asset Management Holding S.p.A., une société italienne, ayant son siège social à Milan, Corso Garibaldi 99 et étant enregistrée avec le Registro delle Imprese sous le code fiscal n° IVA 05942660969 étant l'actionnaire unique (l "Actionnaire Unique") de Lussemburgo Gestioni S.A. (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social à 8, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 21 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 10 novembre 2009, numéro 2188, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B 148820, suivant les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 21 décembre 2012 (le "Procès-Verbal") non-encore publié au Mémorial et le pouvoir daté du 27 décembre 2012 signé inter alia par l'Actionnaire Unique et la Société (le «Pouvoir»).

Une copie du Pouvoir et du Procès-Verbal, après avoir été signés ne varietur par le Mandataire et le notaire soussigné seront enregistrés ensemble avec le présent acte.

Le Mandataire a requis le notaire d'acter que:

1. Suivant le Procès-Verbal et le Pouvoir, le Mandataire a été instruit de comparaître devant le notaire à Luxembourg pour acter la réalisation de la Condition Préalable telle que définie dans le Procès-Verbal et de faire acter l'effectivité des résolutions prises dans le Procès-Verbal.

2. A la date ci-dessus, la Condition Préalable s'est réalisée tel que démontré au notaire instrumentant.

3. En conséquence, tous les administrateurs en fonction dans la Société (les "Administrateurs Démissionnaires"), étant M. Giovanni Maria Boccardo, M. Peter Spinnler, M. Sante Jannoni, M. Gianluca Picotti et Mme. Raffaella Cristini ont démissionné de leurs fonction en tant qu'administrateurs de la Société à partir de la réalisation de la Condition Préalable et décharge a été donnée aux Administrateurs Démissionnaires.

4. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux administrateurs de la Société à partir de la réalisation de la Condition Préalable et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société:

- M. Armando Carcaterra, né le 16 février 1963, à Naples, Italie, résidant professionnellement au 99, Corso Garibaldi, 20121 Milan, Italie;
- M. Nicolaus Bocklandt, né le 25 novembre 1956, à Manderfeld, Belgique, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

- M. Davide Sosio, né le 6 avril 1976, à Sondrio, Italie, résidant professionnellement à 10-A, George's Quay, Dublin 2, Irlande;

- M. Sante Jannoni, né le 25 mai 1964, à Milan, Italie, résidant professionnellement à 11b, Boulevard Joseph II, L-2011 Luxembourg;

- Mme. Raffaella Cristini, née le 14 août 1971, à Sondrio, Italie, résidant professionnellement au 8, Piazza Quadrivio, 23100, Sondrio, Italie; et

- M. Giorgio Lanfranchi, né le 7 juin 1967, à Milan, Italie, résidant professionnellement au 99, Corso Garibaldi, 20121, Milan, Italie.

5. A partir de la réalisation de la Condition Préalable, les statuts de la Société ont été modifiés et refondus dans la forme figurant dans le Procès-Verbal.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charge, sous quelle que forme que ce soit qui sont mis à la charge de la Société sont estimés à EUR 1.400,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg à la date susmentionnée.

Après lecture de ce procès-verbal la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Bramao, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 janvier 2013. Relation: LAC/2013/258. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013146/112.

(130014869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Lussemburgo Gestioni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.820.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013013786/10.

(130015995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

apo VV Premium, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 21. décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19. décembre 2012.

IPConcept Fund Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2012166890/11.

(120220343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Genokonzept, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 21 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19. décembre 2012.

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Référence de publication: 2012166891/10.

(120220568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

R.H. Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.727.

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de R.H. INVEST, établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148.727, transférée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2175 du 6 novembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 novembre 2010, publié au Mémorial Recueil C, numéro 2807 du 22 décembre 2010, ci-après dénommée la «Société Absorbée».

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger-Pierre JÉRABEK, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Lyon, 31, rue des Alouettes, France.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constat que «Rivkhan S.àr.l.», établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146.920 ci-après dénommée la «Société Absorbante».

2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire Jean SECKLER en date du 24 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2554 du 15 octobre 2012.

3. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission de parts sociales nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 septembre 2012.

4. Reconnaissance que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante est devenue l'associé unique de la Société Absorbée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, le projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 24 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2554 du 15 octobre 2012.

Troisième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission de parts nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 septembre 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 septembre 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs à la gérance de la Société absorbante, pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.200,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Roger-Pierre JÉRABEK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2012. Relation GRE/2012/4481. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Référence de publication: 2013012479/89.

(130014079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

LB Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 137.245.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 17. Dezember 2012

Erster Beschluss

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Herrn Roby Haas von seinem Amt als Verwaltungsrat und Vorsitzender des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 31. Dezember 2012 zur Kenntnis.

Zweiter Beschluss

Der Verwaltungsrat wählt Herrn Jens-Uwe Wächter, geboren am 24. August 1968 in Nordhorn, Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz in Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, mit Wirkung zum 1. Januar 2013 zum neuen Verwaltungsrat der Gesellschaft bis zu der Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Dritter Beschluss

Der Verwaltungsrat wählt Herrn Arnd Brüggewirth, geboren am 11. Mai 1966 in Iserlohn, Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz in Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg mit Wirkung zum 01. Januar 2013 zum neuen Vorsitzenden des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Januar 2013.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013013788/22.

(130015837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Key Energy Services Luxembourg I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.952,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.376.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la deuxième ligne de l'en-tête de la publication d'une mention du dépôt des comptes annuels 2009, dans le Mémorial C n° 3061 du 19 décembre 2012, page 146894:

au lieu de:

«Capital social: EUR 120.224,00.»,

lire:

«Capital social: EUR 120.952,00».

Référence de publication: 2013014781/14.

R.H. Invest, Société à responsabilité limitée,

(anc. Rivkhan S.à r.l.).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.920.

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de «Rivkhan S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146.920, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1415 du 22 juillet 2009,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par:

- ledit notaire Jean SECKLER, en date du 20 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1612 du 21 août 2009, et

- Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2393 du 6 octobre 2010, ci-après dénommée la «Société Absorbante».

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger-Pierre JÉRABEK, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Lyon, 31, rue des Alouettes, France.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constat que la Société (ci-après également la «Société Absorbante»), est l'associé unique de R.H. INVEST, établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148.727 (ci-après la «Société Absorbée»),

2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet commun de fusion entre R.H. INVEST, et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 24 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2554 du 15 octobre 2012.

3. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission de parts sociales nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 septembre 2012.

4. Reconnaissance que la fusion a été définitivement réalisée étant donné que les décisions concordantes approuvant la fusion ont été respectivement prises par l'associé unique de la Société Absorbée.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante est devenue l'associé unique de R.H. INVEST, établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148.727 (ci-après la «Société Absorbée»).

Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, telle que modifiée, le projet commun de fusion entre R.H. INVEST et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 24 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2554 du 15 octobre 2012.

Troisième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission de parts sociales nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de ces fusions entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 septembre 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de changer la dénomination de la société en R.H. INVEST et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "R.H. INVEST" (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").»

Cinquième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs à la gérance de la société absorbante, pour accomplir sous leur signature individuelle tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et des projets communs de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée.

10477

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.000,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Roger-Pierre JÉRABEK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2012. Relation GRE/2012/4482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Référence de publication: 2013012485/96.

(130014586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

BCV Fund (Lux), Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion signé en date du 28 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2013012237/11.

(130014184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Chemacal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 20.233.

Par décision de l'associé unique du 30 juillet 2012, il a été décidé à l'unanimité d'accepter la cession de parts sociales datée du 25 juillet 2012.

Suite à cette cession de parts sociales, la société TIERRA S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social au 10, Rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 219, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, est devenue l'associée unique des 700 parts sociales de la société Chemacal S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20 233.

Pour la société

Référence de publication: 2012154284/17.

(120204238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

FinnAust Mining S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 153.801.

L'associé unique de la Société, FinnAust Mining Plc, a transféré son siège social du 15, Appold Street, GB-EC2A2HB Londres, Royaume-Uni, au 4th Floor, 15 Basinghall Street, Londres EC2V 5BR, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154349/12.

(120204387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Yellowsub S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 2.722.246,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 145.510.

—
Rectificatif du dépôt L120203188 déposé le 26/11/2012

Mediannuaire Holding

Société anonyme incorporated under the laws of France

Registered office: 24, rue Jean Goujon 75008 PARIS

Share capital: EUR 384,953,920

RCS Paris 491 085 619

In the year two thousand and twelve, on the thirty first day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

1) Mediannuaire Holding, a société anonyme, incorporated and existing under the laws of France, with registered office at 24, rue Jean Goujon 75008 PARIS, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Paris under number 491 085 619 represented by Me Azadeh Djazayeri, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22 November 2012, which shall be registered with the present deed.

2) Yellowsub S.à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 145.510, incorporated pursuant to a deed of 23 March 2009 of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 829 of 17 April 2009 and whose articles of incorporation have been amended for the last time on 5 August 2011 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 2394 of 6 October 2011, represented by Me Azadeh Djazayeri, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22 November 2012, which shall be registered with the present deed;

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state the following and record the rectification and amendment to article 8 of the merger proposal between Yellowsub S.à r.l., as absorbed company (the "Absorbed Company"), and Mediannuaire Holding, as absorbing company (the "Absorbing Company") dated 22 November 2012 and held before the undersigned notary (the "Merger Proposal").

1. that the Merger Proposal between the Absorbed Company, and the Absorbing Company, was published in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2891 of 29 November 2012;

2. that article 8 (Date from which the transactions of the merging companies will be treated for accounting purposes as being those of the company resulting from the cross-border merger) of the Merger Proposal provides that as from 31 December 2012 and in any case after the merger of Yellowsub II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, having a share capital EUR 12.500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 162.822, into the Absorbed Company has taken effect, the transactions of the Absorbed Company will be treated for accounting purposes as being those of the Absorbing Company;

3. due to French practical constraints it will not be possible to perform the required formalities in France at the level of the Absorbing Company to comply with its date of effect as of 31 December 2012 and therefore the appearing parties have to agreed to rectify and amend the Merger Proposal so that article 8 of the Merger Proposal shall be rectified and amended to read as follows: "As from 1 January 2013 and in any case after the merger of Yellowsub II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-L-2440 Luxembourg, having a share capital EUR 12.500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 162.822, into the Absorbed Company has taken effect, the transactions of the Absorbed Company will be treated for accounting purposes as being those of the Absorbing Company." The Merger Proposal is hence so rectified and amended accordingly.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing persons, all known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente et unième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Mediannuaire Holding, une société anonyme, constituée et régie par le droit français, avec siège social au 24, rue Jean Goujon 75008 Paris, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Paris sous le numéro 491 085 619, représentée par Me Azadeh Djazayeri, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 22 novembre 2012, qui sera enregistrée avec le présent acte.

2. Yellowsub S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 145.510, constituée le 23 mars 2009 suivant acte reçu du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 829 du 17 avril 2009, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, le 5 août 2011, publié au Mémorial numéro 2394 du 6 octobre 2011 représentée par Me Azadeh Djazayeri, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 22 novembre 2012, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte;

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit et d'enregistrer la rectification et la modification à l'article 8 du projet commun de fusion entre Yellowsub S.à r.l., comme société absorbée (la «Société Absorbée»), et Mediannuaire Holding, comme société absorbante (la «Société Absorbante») en date du 22 novembre 2012 et passé devant le notaire instrumentant (le «Projet de Fusion»).

1. Le Projet de Fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante a été publié au Journal Officiel du Grand Duché du Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2891 du 29 novembre 2012;

2. l'article 8 (Date à partir de laquelle les transactions des sociétés fusionnantes seront traitées, d'un point de vue comptable, comme étant celles de la société résultant de la fusion transfrontalière) du Projet de Fusion prévoir qu'à compter du 31 décembre 2012 et dans tous les cas après que la fusion entre Yellowsub S.à r.l. et Yellowsub II S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 162.822 aura produit ses effets, les transactions de la Société Absorbée seront traitées, d'un point de vue comptable, comme celles de la Société Absorbante;

3. en raison de contraintes pratiques sous le droit français il n'est pas possible d'accomplir les formalités prescrites sous le droit français avec effet au 31 décembre 2012 et que par conséquent les parties comparantes ont convenu de rectifier et modifier le Projet de Fusion afin que l'article 8 dudit Projet de Fusion ait la teneur suivante: «A compter du 1^{er} janvier 2013 et dans tous les cas après que la fusion entre Yellowsub S.à r.l. et Yellowsub II S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 162.822 aura produit ses effets, les transactions de la Société Absorbée seront traitées, d'un point de vue comptable, comme celles de la Société Absorbante».

Le Projet de Fusion est donc rectifié et modifié en conséquence.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de ces mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée au début des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, qui sont connus du notaire de par leur nom, prénom, statut civil et résidence, les comparants ont signé avec Nous notaire l'original de cet acte.

Signé: A. DJAZAYERI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/696. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2013013502/106.

(130015818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Manuel Silva Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 90.266.

Par décision de l'associé unique du 30 juillet 2012, il a été décidé à l'unanimité d'accepter la cession de parts sociales datée du 25 juillet 2012.

Suite à cette cession de parts sociales, la société TIERRA S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social au 10, Rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 219, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, est devenue l'associée unique des 100 parts sociales de la société Manuel Silva Immobilière S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 266.

Pour la société

Référence de publication: 2012154539/17.

(120204239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Te Nok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 150.050,00.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 156.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154765/11.

(120203792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Becook S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 166.824.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 26 novembre 2012 que:

- Madame Sophie Wathelet, née le 15 octobre 1981 à Charleroi (Belgique), domiciliée 11 Voie de Vance, 6747 Saint-Léger, Belgique est nommé administrateur avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

- Madame Sophie Wathelet, née le 15 octobre 1981 à Charleroi (Belgique), domiciliée 11 Voie de Vance, 6747 Saint-Léger, Belgique est nommé administrateur délégué avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154970/14.

(120204599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Yellowsub S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 2.722.246,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 145.510.

In the year two thousand and twelve, on the thirty first day of the month of December.

Before Maïte Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yellowsub S.à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 145.510 (hereafter the "Absorbed Company")

represented by M^e Azadeh Djazayeri, avocat, residing in Luxembourg, acting in her capacity as proxyholder of the board of managers of the Absorbed Company and of the Absorbing Company (as defined below),

pursuant to proxies dated 22 November 2012, which remained attached to the deed recording the merger proposal received by the undersigned notary on 22 November 2012.

The appearing party requested the undersigned notary to state as follows:

1. that the merger proposal between the Absorbed Company, as absorbed company, and Mediannuaire Holding, a société anonyme, incorporated and existing under the laws of France, with registered office at 24, rue Jean Goujon 75008 PARIS, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Paris under number 49108519 (the "Absorbing Company"), as absorbing company, was published in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2891 of 29 November 2012 as amended and rectified by the rectification deed dated 31 December 2012 not yet published in the Mémorial (the "Merger Proposal");

2. that the Merger Proposal provides that the merger shall become effective for accounting purposes between the Absorbed Company and the Absorbing Company as of 1st January 2013 and in any case once the merger between the Absorbed Company and Yellowsub II S.à r.l a société à responsabilité limitée, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, having a share capital EUR 12.500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 162.822 has taken effect (the "Subsidiaries Merger");

3. the Subsidiaries Merger took effect on 31 December 2012;

4. that the merger between the Absorbed Company and the Absorbing Company will become effective only after the delivery of the certificate attesting the correct completion of the pre-merger acts and formalities for the French part by the registry of the Commercial Court of Paris to the Absorbing Company;

5. that pursuant to article 267(1) a) and b) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), the Merger Proposal and the annual accounts of the last three financial years of the Absorbed Company and the Absorbing Company have been made available at the registered office of each of the merging companies at least one month before the effective date of the merger between the merging companies;

6. that the shareholders of the Absorbing Company have not requested that a general meeting be called pursuant to article 279(1) c) of the Law; and

7. that the Absorbed Company will cease to exist as from the delivery of the certificate attesting the correct completion of the pre-merger acts and formalities for the French part by the registry of the Commercial Court of Paris to the Absorbing Company.

A certificate of each of the merging companies certifying the availability of the documents and the absence of convening of a general meeting of the Absorbing Company pursuant to article 279(1) c) of the Law, which after having been initiated ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has thus requested the undersigned notary to issue the present certificate.

Statement

The undersigned notary hereby declares that he made the necessary verifications and certifies the existence and the validity of acts and formalities carried out by the merging companies and that in consequence the conditions of article 279 of the Law have been fulfilled.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et unième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Yellowsub S.à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation, avec siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.510 (ci-après la «Société Absorbée»)

représentée par M^e Azadeh Djazayeri, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire social du conseil de gérance de la Société Absorbée et de la Société Absorbante (telle que définie ci-après), en vertu des procurations datées du 22 novembre 2012, lesquelles sont restées annexées au projet de fusion reçu par le notaire soussigné le 22 novembre 2012.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. que le projet de fusion entre la Société Absorbée, comme société absorbée, et Mediannuaire Holding, une société anonyme, constituée et régie par le droit français, avec siège social au 24, rue Jean Goujon 75008 Paris, enregistrée auprès

du Registre de Commerce et des Sociétés à Paris sous le numéro 491 085 619 (la «Société Absorbante»), comme société absorbante, a été publié au Journal Officiel du Grand Duché du Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2891 du 29 novembre 2012, tel que modifié et rectifié par l'acte rectificatif en date du 31 décembre 2012 non encore publié au Mémorial (le «Projet de Fusion»);

2. que le Projet de Fusion prévoit que la fusion prendra effet, d'un point de vue comptable, entre la Société Absorbée et la Société Absorbante à compter du 1er janvier 2013 et dans tous les cas après la réalisation de la fusion entre la Société Absorbée et Yellowsub II S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 162.822 aura produit ses effets (la «Fusion des Filiales»);

3. que la Fusion des Filiales a pris effet le 31 décembre 2012;

4. qu'il est toutefois précisé que la fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante ne sera définitivement réalisée que lors de la délivrance du certificat attestant l'accomplissement correct des actes et des formalités préalables à la fusion pour la partie relative au droit français par le greffe du Tribunal de commerce de Paris;

5. que conformément à l'article 267 (1) a) et b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), le Projet de Fusion et les comptes annuels des trois derniers exercices de la Société Absorbante et la Société Absorbée ont été mis à disposition au siège social des sociétés fusionnantes au moins un mois avant la date à laquelle la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes;

6. qu'aucun associé de la Société Absorbante n'a demandé la convocation d'une assemblée générale sous l'article 279 (1)c) de la Loi; et

7. que la Société Absorbée cessera d'exister à compter de la remise du certificat attestant l'accomplissement correct des actes et des formalités préalables à la fusion pour la partie relative au droit français par le greffe du Tribunal de commerce de Paris à la Société Absorbante.

Une attestation de chacune des sociétés fusionnantes certifiant la disponibilité desdits documents et l'absence d'une demande de convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante sous l'article 279(1) c) de la Loi, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a donc demandé au notaire instrumentaire d'émettre le présent certificat conformément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par la présente qu'il a effectué les vérifications nécessaires et certifie l'existence et la validité des actes et formalités entrepris par les sociétés fusionnantes et que de ce fait les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais reconnaît que, à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de cette même partie, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée au début des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DJAZAYERI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/698. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014067/113.

(130015893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 415.386.399,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155163/11.

(120204924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Lululemon LU Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 170.553.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 novembre 2012 que:

1. La démission de Madame Delphine André, gérant de catégorie B de la Société à été acceptée avec effet au 26 novembre 2012; et
2. La démission de Monsieur Sanjeev Kumar Jewootah, gérant de catégorie B de la Société à été acceptée avec effet au 26 novembre 2012; et
3. Monsieur Marc Daniel Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 26 novembre 2012 et ce pour une durée indéterminée;
4. Monsieur Patrick Damian Warde, né le 19 février 1950 à Galway Irlande, résidant professionnellement au 22, rue Siggy vu Letzebuerg L-1933, Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 26 novembre 2012 et ce pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155258/23.

(120205008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

LuxTech Capital S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 77.788.

—
AUSZUG

Anlässlich der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 10.10.2012 wurde beschlossen, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder

- Frau Anne Huberland, mit neuer Berufsanschrift in L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf
- Frau Liette Gales, mit neuer Berufsanschrift in L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf
- Frau Nicole Reinert, mit neuer Berufsanschrift in L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf

und des Abschlussprüfers Juria Consulting S.A., mit neuer Firmenanschrift in L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf rückwirkend zum 15.05.2012 für weitere sechs Jahre zu verlängern. Die Mandate enden somit anlässlich der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10.10.2012.

Mitteilung und beglaubigter Auszug

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012155259/20.

(120204752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

LB Immo Invest LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.730.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 107.783.

—
EXTRAIT

En date du 27 novembre 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Michael Krzyzanek, né le 10 novembre 1980 à Meissen (Allemagne), résident à Lessingstrasse 24, 22087 Hamburg (Germany) est élu nouveau gérant de la Société avec effet au 20 octobre 2012.
- La démission de Nicolas Ingrish, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 19 octobre 2012.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155262/15.

(120204946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

One Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.100,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.397.

Il résulte des résolutions adoptées le 20 novembre 2012 par les associés de la Société que la personne suivante a démissionné de son poste de gérant de catégorie A avec effet au 20 novembre 2012:

- Mr. Stephen Veytia;

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 20 novembre 2012 que la personne suivante a été nommée au poste de gérant de catégorie A avec effet au 20 novembre 2012 et ce pour une durée indéterminée:

- Mr. Jean-François Cahu, ayant sa résidence professionnelle au 7, rue du Chapelet, 64200 Biarritz, France et né le 11 mars 1964 à Evreux, France;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155331/17.

(120204534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

EQT Credit II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 174.166.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

"EQT Services (UK) Limited", a private limited company organised under the laws of England, having its registered office at 53 Chandos Place, London WC2N 4HS, United Kingdom, registered with the UK Financial Services Authority under number 577156 and registered under the Companies Act 2006 register under number 7936651,

represented by Marcus PETER, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 21 December 2012.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "EQT Credit II S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. The Company's corporate object is to act as general partner (associé gérant commandité) of "EQT CREDIT II SICAV-FIS, SCA" (the "SICAV-FIS"), a Luxembourg investment company with variable capital - specialised investment fund governed by Luxembourg laws and incorporated under the legal form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions).

The Company shall carry out any activities connected with its status of general partner of the SICAV-FIS. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders passed in the manner provided for the amendments to the Articles.

However, the Board of Managers (as defined below in article 10 of the Articles) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Share Capital

Art. 5. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares. Each share has a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the general meeting of shareholders (in case of plurality of shareholders), in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. All shares will have equal rights.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholder, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law. Transfer of shares to non-shareholders requires approval of the general meeting of shareholders of the Company whereby shareholders holding at least % of the share capital of the Company have to vote in favour of the transfer.

In addition, each shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any share without the prior written consent of the Board of Managers (as defined below).

Chapter III. - Management

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers" and each member a "Manager") of at least three (3) members. The members of the Board of Managers need not be shareholders.

The Managers are appointed for an unlimited period of time. Each Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 11. In dealing with third parties and without prejudice to articles 10 and 12 of the present Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 12. Towards third parties, the Company shall be validly bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

Art. 13. Any Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 14. The Board of Managers shall elect a chairman from among its members. The first chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the Managers present at the meeting.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two Managers. Meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as the Manager or the Board of Managers may from time to time determine.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least one (1) day prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented. The resolutions of the Board of Managers are validly adopted if approved by a majority of the members of the Board of Managers, present or represented. In case of ballot, the chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by mail, fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence or incapacity to act, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two Managers. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any two Managers or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of Shareholders

Art. 15. Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

In case of one shareholder owning all the shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and its decisions are recorded in writing.

Art. 16. Shareholders meetings may always be convened by any Manager, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such a case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

Whatever the number of shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

Collective decisions of shareholders are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the corporate capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's corporate capital in accordance with any provisions of the Law.

Moreover, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's corporate capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by the Articles, the Board of Managers shall propose that funds available be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the shareholders.

The Board of Managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board of Managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and
- (iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Art. 21. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the shareholders representing three-quarters of the Company's corporate capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2013.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All these shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of Managers is currently fixed at three (3).
2. The following persons are appointed Managers for an unlimited period of time:
 - Mr Stefan Holmér, manager, professionally residing at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Luc de Vet, manager, professionally residing at Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and
 - Mr Karl Heinz Horrer, manager, professionally residing at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

"EQT Services (UK) Limited", a une société constituée sous le droit anglais, ayant son siège social au 53 Chandos Place, London WC2N 4HS, Grande-Bretagne, enregistré auprès de UK Financial Services Authority sous le numéro 577156 et auprès du registre Companies Act 2006 sous le numéro 7936651,

représentée par Maître Marcus PETER, Rechtsanwalt, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, signé "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire et qui restera annexée au présent acte afin d'être reçue en même temps par les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «EQT Credit II S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. L'objet social de la Société est de d'agir en qualité d'associé gérant commandité de «EQT CREDIT II SICAV-FIS, SCA» (la «SICAV-FIS»), une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé régi par les lois luxembourgeoises et constituée sous la forme légale d'une société en commandite par actions.

La Société exerce des activités liées à son statut d'associé commandité de la SICAV-FIS. En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération financière, commerciale et industrielle relatives à des biens immobiliers ou autres, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après à l'article 10 des Statuts) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et succursales à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions. Chaque action a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), chacune.

Art. 6. Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique (lorsqu'il n'y a qu'un seul actionnaire) ou par décision de l'assemblée générale des actionnaires (en cas de pluralité des actionnaires), conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 7. Toutes les actions donnent droit à des droits égaux.

Art. 8. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul actionnaire, les actions détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs actionnaires, les actions détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi. Le transfert de parts sociales à des non-actionnaires nécessite l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, lesquels actionnaires détenant au moins les % du capital social de la Société doivent voter en faveur du transfert.

De plus, chaque actionnaire s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les actions qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance (tel que défini plus bas).

Chapitre III.- Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance" et chaque membre un "Gérant"), composé de minimum trois (3) membres. Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement actionnaires.

Les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Chaque Gérant peut être révoqué avec ou sans raison par une résolution des actionnaires titulaires de la majorité des votes.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 10 et 12 des présents Statuts, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Tout Gérant déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Le Conseil de Gérance élira un président parmi ses membres. Le premier président peut être choisi lors de la première assemblée générale des actionnaires. Si le président est incapable d'être présent, il sera remplacé par un Gérant élu à cet effet parmi les Gérants présent à la réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de deux Gérants. Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au siège social de la Société ou à toute autre place à Luxembourg tel que déterminé par le Gérant ou le Conseil de Gérance.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins un (1) jour avant le commencement de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par l'assentiment écrit ou par télégramme, fac-similé ou e-mail de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil tenue aux place et heure fixées dans une décision adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant, par écrit ou par télégramme, fax, e-mail ou lettre un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement si au moins une majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées lorsqu'elles sont approuvées par une majorité des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, le président aura une voix de préférence.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants à la réunion en utilisant ou non ce type de technologie et chaque participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance tenue physiquement.

Les votes pourront également être exprimés par lettre, fax, e-mail, télégramme, télex ou téléphone, et dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président ou, en son absence ou incapacité d'agir, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par deux Gérants. Les extraits seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par deux Gérants ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 15. Tout actionnaire peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il détient. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

En cas d'actionnaire unique, celui-ci exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires et ses décisions sont établies par écrit.

Art. 16. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par tout Gérant, à défaut par les actionnaires représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des actionnaires n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque actionnaire recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq actionnaires, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

Quelque soit le nombre d'actionnaires, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des actionnaires qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les actionnaires détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les actionnaires sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'actionnaires détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Par ailleurs, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Chapitre V.- Année Sociale - Bilan

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. A la fin de chaque année sociale, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comportant l'indication de l'actif et du passif de la Société.

Chaque actionnaire peut consulter cet inventaire et le bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Les profits de l'exercice social repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période. Un montant équivalent à cinq pourcent (5%) du bénéfice net de la Société sera alloué à la réserve légale jusqu'à ce que ce montant de la réserve légale atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société dans le respect de la Loi et des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder au paiement de dividendes intérimaires, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le Conseil de Gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté par les bénéfices reportés et réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve légale; et
- (iii) l'assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'un de ses actionnaires.

Art. 21. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est approuvée par la majorité des actionnaires représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. - Loi Applicable

Art. 22. Il est fait référence aux prescriptions de la Loi pour toutes les matières non-traitées explicitement dans ces Statuts.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie mentionnée ci-dessus a souscrit pour douze mille cinq cent (12.500) actions.

Toutes ces actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Estimation des Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Gérants est fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes sont désignées comme Gérants pour une période indéterminée:
 - Monsieur Stefan Holmér, gérant, résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
 - Mr Luc de Vet, gérant, résidant professionnellement au Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and
 - Monsieur Karl Heinz Horrer, résidant professionnellement 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est fixé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. PETER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63051. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006827/367.

(130007380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pingoon S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.987,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.184.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Monaco en date du 22 novembre 2012

Il résulte dudit procès-verbal que:

la prolongation des mandats des administrateurs ARLEY DIRECTORS LIMITED avec siège social Geneva Place, Waterfront Drive, RD Town, BVI-Tortola, Monsieur Tony JANSE VAN VUUREN, résidant professionnellement 3, Avenue Saint Charles, MC-98000 Monaco, Madame Annabel PAULIN, résidant professionnellement 3, Avenue Saint Charles, MC-98000, en tant qu'administrateurs de la société ainsi que la prolongation du mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Monaco, le 22 NOVEMBRE 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012155367/19.

(120204725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Reech AiM Group, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.129.

En conformité avec les résolutions du conseil d'administrations en date du 20 novembre 2012, nous résolvons que le siège social de Reech AiM Group SA sera transférer de 63-65 rue de Merl, L-2146 à 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg. Ce changement est une modification non statutaire.

Nous confirmons les démissions de Monsieur Christophe MOUTON, né le 20 Novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique), de 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7 Avril 1966 à Luxembourg (grand-duché de Luxembourg), de 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, et Monsieur Jean-Michel LASRY né le 24 octobre 1947 à Neuilly-Sur-Seine (France) de 15 rue de la Paix, 75002 Paris, France, en tant qu'administrateurs de la Société Reech AiM Group SA.

Nous confirmons les nominations de ARJUFRA Group Holdings Sarl, immatriculée B152288, de 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et ARJUFRA Group Sarl, immatriculée B114949, de 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la Société Reech AiM Group SA et leurs durées du mandat sera déterminées jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Nous confirmons le changement d'adresse professionnelle de Monsieur Christophe Reech de 1 Wimpole Street, Bâtiment Kingsley House, Londres, W1G 0RE – GB, à 8 Henrietta Place, Bâtiment Henrietta House, Londres, W1G 0NB – GB.

Référence de publication: 2012155393/22.

(120204876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

4motion a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette,

R.C.S. Luxembourg F 1.665.

L'Assemblée générale du 27 avril 2012 a modifié conformément à la loi les articles suivants des statuts de 4motion arrêtés par l'assemblée générale du 21 mars 2002 (publication Mémorial C n° 1060 du 11 juillet 2002 p. 50849-50850) et modifié par l'assemblée générale du 8 mai 2006 (publication Mémorial C n° 188 du 15 février 2007 p. 9004):

Art. 2. Le siège de l'association est établi a Esch.

Art. 11. L'assemblée générale:

- fixe les cotisations;
- définit le conseil d'administration et la révision de caisse;
- discute et approuve les bilans, comptes et rapports concernant les activités et les finances, établis par le conseil d'administration;
- Modifie les statuts et prononce la dissolution de l'association.

Les résolutions de l'assemblée générale sont accessibles à toute personne au siège de l'association.

Dans l'article 13 la dénomination du poste dans le Conseil d'Administration «représentant délégué / représentante déléguée» est changé en «président / présidente».

Un nouveau article 14 est ajouté:

Art. 14. Pour être admise, toute proposition de modification des statuts doit figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Celle-ci ne peut en délibérer valablement que si elle réunit les 2/3 des membres. Toute modification doit réunir les 2/3 des voix. Si l'Assemblée Générale ne réunit pas les 2/3 des membres, une assemblée générale extra-ordinaire sera convoquée. Celle-ci pourra délibérer quelque soit le nombre des membres présents. Aucune modification ne peut être adoptée qu' à la majorité des 2/3 des voix. Si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ils sera procédé conformément a l'article 8, alinéa 3 de la loi du 21 avril 1928. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Dans la suite, l'article 14 devient l'article 15, l'article 15 devient l'article 16 et l'article 16 devient l'article 17, mais restent tous inchangé dans leur contenu.

Signatures.

Référence de publication: 2012155572/32.

(120204729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Arelux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 159.737.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of Arelux 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 159.737, incorporated pursuant to a deed dated on March 22, 2011 of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1384 of June 25, 2011 (the Company).

There appeared:

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 153.267 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg by virtue of a proxy delivered to him, Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf

of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1 Acknowledgment of the resolutions taken by the board of managers of the Company on November 26, 2012, and of the merger proposal and published, in accordance with article 262 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2891 of November 29, 2012 (the Merger Proposal);

2 Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 278 of the Law and more specifically from article 267 paragraph (1) a), b) c) of the Law;

3 Approval of the Merger Proposal and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company by AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 153.267 (the Absorbing Company);

4 Dissolution without liquidation of the Company by way of transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company in accordance with the Merger Proposal, cancellation of all the shares issued by the Company and registration of the assets and liabilities of the Company at their fair market value in the accounts of the Absorbing Company;

5 Decision that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from October 1, 2012 and (ii) statement that the merger will be effective, subject to a concurrent decision to be adopted by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company;

6 Full and complete discharge granted to the managers of the Company for the performance of their respective mandates;

7 Determination of the place where the corporate documents of the Company will be kept during the period of time required by the Law;

8 Powers granted to any manager of the Company to implement the above agenda items upon adoption; and

9 Miscellaneous.

III.- The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resolutions taken by the board of managers of the Company on November 26, 2012 and the Merger Proposal, published, in accordance with article 262 of the Law, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2891 of November 29, 2012 and providing for the absorption of the Company by the Absorbing Company and that the merger will be carried out by the transfer at fair market value, further to the dissolution without liquidation of the Company, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Absorbed to the Absorbing Company.

Second resolution

The Sole Shareholder notes that all documents required by article 278 of the Law and more specifically by article 267 paragraph (1) a), b) c) of the Law, being the Merger Proposal, annual accounts and annual reports of the Company for the last three financial years (when applicable) and a recent accounting statement, have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the Sole Shareholder of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by the board of managers of the Company, will remain annexed to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the Sole Shareholder represented, and the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Absorbing Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal, and in particular, by the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company at their fair market value, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to dissolve the Company without liquidation by way of transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company, to cancel all the shares issued by the Company and that the assets and liabilities of the Company will be registered at their fair market value in the accounts of the Absorbing Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder (i) resolves that for accounting purposes, the operations of the Company shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as of October 1, 2012 and (ii) states that the merger will be effective (y) between the Company and the Absorbing Company as at [date of the EGM to be inserted], subject to a concurrent decision to be adopted by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company on the same date and (z) vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder further resolves that the mandate of the managers of the Company will end on the effective date of the merger.

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandate until the effective date of the merger.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to keep the corporate documents of the Company at its registered office during the period of time required by the Law.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company and any employee of Ogier in Luxembourg, each individually, to implement and carry into effect the resolutions adopted by the Sole Shareholder and in particular, to implement the transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,150.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente décembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aigssant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Arelux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, immatriculée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 159.737 constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1384 du 25 juin 2011 (la Société).

A comparu:

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, immatriculée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 153.267 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des administrations d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, qui est fixé à douze mille cinq euro (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1 Prendre acte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 26 novembre 2012 et du projet de fusion publié conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2891 du 29 novembre 2012 (le Projet de Fusion);

2 Prendre acte que les obligations résultant de l'article 278 de la Loi et plus précisément de l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi ont été accomplies;

3 Approbation du Projet de Fusion et décision de réaliser la fusion par voie d'absorption de la Société par AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, immatriculée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 153.267 (la Société Absorbante);

4 Dissolution sans liquidation de la Société au moyen du transfert de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante conformément au Projet de Fusion, annulation des parts sociales émises par la Société et inscription des actifs et passifs de la Société à leur valeur de marché dans les comptes de la Société Absorbante;

5 (i) Décider que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société Absorbante depuis le 1^{er} octobre 2012 et (ii) prendre acte que la fusion sera effective sous condition d'une décision concomitante de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante;

6 Décharge pleine et entière donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

7 Choix du lieu où les documents sociaux de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la Loi;

8 Pouvoir accordé à tout gérant de la Société pour exécuter les points ci-dessus de l'agenda après leurs adoption; et

9 Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 26 novembre 2012 et du Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2891 du 29 novembre 2012 et proposant l'absorption de la Société par la Société Absorbante et que la fusion sera réalisée par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de la Société, de tous les actifs et passifs à leur juste valeur de marché, sans restriction ni limitation, de la Société à la Société Absorbante.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que tous les documents requis par l'article 278 de la Loi et plus précisément par l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi, c'est à dire le Projet de Fusion, les comptes annuels et rapports de gestion de la Société des trois derniers exercices (si applicable) et, un état comptable récent, ont été déposés au siège social de la Société pour être examinés par l'Associé Unique de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Un certificat attestant du dépôt des documents mentionnés ci-dessus dûment signé par le conseil de gérance de la Société restera annexé au présent acte, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les termes de la fusion et de procéder à la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion et en particulier par un transfert de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante à leur juste valeur de marché, sans restriction ni limitations.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide en conséquence des résolutions précédentes, de dissoudre sans liquidation la Société par voie de transfert de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante, d'annuler les parts sociales émises par la Société et que les actifs et passifs de la Société seront inscrits à leur juste valeur de marché dans les comptes de la Société Absorbante.

Cinquième résolution

L'Associé Unique (i) décide que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société Absorbante depuis le 1^{er} octobre 2012 et (ii) prend acte que la fusion sera effective (y) entre la Société et la Société Absorbante au [date de l'AGE à insérer], sous condition d'une décision concomitante devant être adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante et (z) vis-à-vis des tiers après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'autre part que le mandat des gérants de la Société prendra fin à la date effective de la fusion.

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date effective de la fusion.

Septième résolution

L'Associé Unique de conserver les documents sociaux de la Société à son siège social pendant la période prescrite par la Loi.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autoriser chacun des gérants de la Société et tout employé de l'étude Ogier à Luxembourg, agissant individuellement, afin d'exécuter et donner effet aux résolutions adoptées par l'Associé Unique et en particulier, pour exécuter le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ 1.150,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/247. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013012032/216.

(130014595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

INIB Motors Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4818 Rodange, 8, avenue Docteur Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 147.746.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2012

Transfert du siège social de la société INIB MOTORS Sàrl

Ancien siège: L-4830 RODANGE, Route de Longwy, 25

Nouveau siège: L-4818 RODANGE, Avenue du Docteur Gaasch, 8

LEROY Nathalie / AIT BOUMAHDI Ibrahim

Associée / Associé & gérant

Référence de publication: 2012156228/14.

(120205817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

One Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 24.100,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.397.

Dépôt rectificatif au dépôt L120204534 déposé le 28/11/2012

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 20 novembre 2012 que la personne suivante a été nommée au poste de gérant de catégorie A avec effet au 20 novembre 2012 au sein de Conseil de gérance de la Société, avec pouvoir de signature conjoint, et ce pour une durée indéterminée:

- Mr. Jean-François Cahu, ayant sa résidence professionnelle au 7, rue du Chapelet, 64200 Biarritz, France et né le 11 mars 1964 à Evreux, France;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156020/16.

(120205821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

OpenGate Capital Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.276.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 30 mai 2011 entre la société Next Step Consulting S.à r.l. et la société Naxos Capital Partners S.à r.l., une société de droit français, ayant son siège social au 10 Place Vendome, 75001 Paris, que Next Step Consulting S.à r.l. a cédé 12 375 parts sociales ordinaires de la Société, à Naxos Capital Partners S.à r.l avec effet au 30 mai 2011.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012156555/16.

(120206787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

ABR Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.372.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65537 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167472/10.

(120221926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

ADB Lux Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, ZAC Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 128.732.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 12 décembre 2012

L'an deux mille douze, le douze décembre à dix-sept heures, les actionnaires de la société ADB LUX SERVICE S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires souhaitent notifier aux tiers qu'à compter de ce jour, le siège social est transféré à l'adresse suivante:
54, ZAC Op Zaemer, L-4959 Bascharage.

Deuxième résolution

La démission de Monsieur Michel PAOLETTI de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué est acceptée.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de nommer Madame Isabelle DESPRET, née le 23.06.1971 à Brest (France), demeurant 21, rue de la Motte à B-6792 Halanzy (Belgique), au poste d'administrateur pour une période d'un an soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2013.

Quatrième résolution

Les actionnaires, constatant que les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué en place sont arrivés à échéance, ils décident de renouveler dans les fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Gilles CLAUDE, demeurant 32, avenue d'Antioche à F-54260 Colmey (France)
- Monsieur Richard DEMOULIN, demeurant 21, rue de la Motte à B-6792 Halanzy (Belgique)

et dans la fonction d'administrateur-délégué: Monsieur Richard DEMOULIN, susvisé.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué ainsi nommés, viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2018.

Cinquième résolution

Les actionnaires, constatant que le mandat du commissaire aux comptes en place est arrivé à échéance, ils décident de renouveler dans ses fonctions:

Fiduciaire CABEXCO SARL, ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon (RCS Luxembourg B 139.890.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé, viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2018.

Bascharage, le 12 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012167476/38.

(120221657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Africa Ports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 169.855.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65524 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167480/10.

(120221825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Aghate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 127.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167482/10.

(120222187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Deodara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.318.

L'an deux mille douze, le trente décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Deodara S.A., établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.318, laquelle a transféré son siège social vers le Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1114 du 22 juillet 2002, ci-après dénommée la "Société Absorbée".

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Françoise HÜBSCH, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constat que "Corisa S.A.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.317, ci-après dénommée la "Société Absorbante", est l'actionnaire unique de la Société (ci-après également la "Société Absorbée").

2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté en date du 26 novembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2891 du 29 novembre 2012.

3. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1^{er} novembre 2012.

4. Reconnaissance que la fusion a été définitivement réalisée étant donné que les décisions concordantes approuvant la fusion ont été respectivement prises par l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante "Corisa S.A.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.317 est devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, le projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté en date du 26 novembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2891 du 29 novembre 2012.

Troisième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de ces fusions entraînant la dissolution automatique de la

Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1^{er} novembre 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1^{er} novembre 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs à la gérance de la Société Absorbante, pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.200,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/249. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Référence de publication: 2013012141/91.

(130014602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

M.A.R. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.557.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012169856/12.

(120224492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

M.A.R. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.557.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Mr Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012169855/20.

(120224491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

**Massimo Dutti Belux, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. M&D Benelux NV).**

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.657.

La dénomination de la société «M & D Benelux», société anonyme de droit belge, avec siège social à rue du Marais 49-53, B-1000 Bruxelles, Belgique, et enregistrée auprès du Registre de Commerce belge (registre repris au sein de la Banque-Carrefour des Entreprises) sous le numéro d'entreprise 0460644684, a été changée en «MASSIMO DUTTI BELUX» avec effet au 19 juin 2012.

Par conséquent la dénomination sociale de la Succursale a été changée de «M&D Benelux NV» en «MASSIMO DUTTI BELUX», société anonyme.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169857/15.

(120223831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

T-Comalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 19.366.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme T-Comalux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Im Bruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 19.366, constituée originellement sous forme d'une société à responsabilité limitée dénommée "COMALUX S. à r.l.", suivant acte, reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 avril 1982, publié au Mémorial C numéro 179 du 27 juillet 1982, et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster:

- en date du 14 juin 1984, publié au Mémorial C numéro 204 du 3 août 1984,
- en date du 14 juillet 1984, publié au Mémorial C numéro 234 du 6 septembre 1984,
- en date du 8 août 1984, publié au Mémorial C numéro 256 du 27 septembre 1984,
- en date du 21 février 1986, publié au Mémorial C numéro 141 du 28 mai 1986,
- en date du 21 juillet 1988, publié au Mémorial C numéro 278 du 21 octobre 1988,
- en date du 5 mai 1989, publié au Mémorial C numéro 281 du 4 octobre 1989,
- en date du 24 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 256 du 28 juin 1991, contenant notamment la transformation en société anonyme et le changement de la dénomination sociale en "T-COMALUX S.A.",
- en date du 27 mai 1993, publié au Mémorial C numéro 425 du 15 septembre 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Françoise HÜBSCH, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de fusion par absorption de la société anonyme – société de gestion de patrimoine familial TC HOLDING -SPF par la société absorbante T-COMALUX S.A., tel que ce projet de fusion du 26 novembre 2012 a été publié au Mémorial C numéro 2880 du 28 novembre 2012, décision de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 1^{er} novembre 2012.

2. Augmentation de capital d'un montant de EUR 2.224.447,76,- (deux millions deux-cent-vingt-quatre mille quatre-cent-quarante-sept euros et soixante-seize cents) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent quatre-vingt-treize mille cinq cent cinquante-huit euros et quarante-neuf cents (EUR 1.493.558,49,-) à trois millions sept cent dix-huit mille six euros et vingt-cinq cents (EUR 3.718.006,25,-), par l'émission de quatre-vingt-neuf mille sept cent trente quatre (89'734) actions, sans désignation de la valeur nominale, assorties d'une prime d'émission globale d'un montant total de deux millions quatre-cent-cinquante huit mille six-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-treize cents (EUR 2.458.699,73,-), attribuées aux actionnaires de la Société absorbée en conformité avec le rapport d'échange indiqué dans le projet de fusion.

3. Attribution des nouvelles actions avec jouissance au 1^{er} novembre 2012 aux actionnaires de TC HOLDING – SPF;

4. Réduction de capital d'un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-treize mille cinq cent cinquante-huit euros et quarante-neuf cents (EUR 1.493.558,49,-), compte tenu de l'existence de 60.250 (soixante mille deux cent cinquante) actions de la société Absorbante dans le patrimoine de la société Absorbée, pour le ramener de trois millions sept cent dix-huit mille six euros et vingt-cinq cents (EUR 3.718.006,25,-) à deux millions deux-cent-vingt-quatre mille quatre-cent-quarante-sept euros et soixante-seize cents (EUR 2.224.447,76,-) par l'annulation des 60.250 (soixante mille deux cent cinquante) actions propres détenues dans son portefeuille suite à la fusion.

5. Confirmation de la renonciation de tous les actionnaires au rapport de l'expert indépendant en application de l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

6. Modification corrélative de l'article 6 des statuts aux fins de refléter l'augmentation et la réduction de capital de la société.

7. Constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

8. Transfert du siège social de la Société de L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Im Bruch à L-2370 Howald, 1 rue Peternelchen, et modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société.

9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut se tenir sans convocations préalables.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

a) Publication du projet de fusion établi le 26 novembre 2012 par les Conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, le 28 novembre 2012, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

b) Confirmation de la renonciation de tous les actionnaires au rapport de l'expert indépendant en application de l'article 266 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

c) Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver sans réserve le projet de fusion du 26 novembre 2012 entre la société absorbée TC Holding-SPF et la société absorbante T-Comalux S.A, tel que ce projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 2880 du 28 novembre 2012, de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 1^{er} novembre 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant de deux millions deux-cent-vingt-quatre mille quatre-cent-quarante-sept euros et soixante-seize cents (EUR 2.224.447,76,-), pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent quatre-vingt-treize mille cinq cent cinquante-huit euros et quarante-neuf cents (EUR 1.493.558,49,-) à trois millions sept cent dix-huit mille six euros et vingt-cinq cents (EUR 3.718.006,25,-), par l'émission de quatre-vingt-neuf mille sept cent trente-quatre (89'734) actions nouvelles, sans désignation de la valeur nominale, assorties d'une prime d'émission globale d'un montant total de deux millions quatre-cent-cinquante-huit mille six-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-treize cents (EUR 2.458.699,73,-), attribuées aux actionnaires de la société absorbée au prorata de leur participation, en conformité avec le rapport d'échange dans le projet de fusion.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été apportée au notaire instrumentant, par un rapport d'évaluation établi par le réviseur d'entreprises indépendant, INTERAUDIT S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119 Avenue de la Faïencerie, sous la signature de Monsieur Edward KOSTKA, réviseur d'entreprises agréé, daté du 21 décembre 2012, dans lequel les apports ont été décrits et évalués et dont la conclusion est la suivante:

Conclusion

“Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des actifs et passifs transférés, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté d'une prime d'émission.”

Ce rapport restera annexé à la présente pour être soumis avec elle aux formalités d'enregistrement.

Compte tenu de l'existence de 60.250 (soixante mille deux cent cinquante) actions de la Société Absorbante dans le patrimoine de la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera lors de son assemblée générale extraordinaire d'approbation de fusion à une réduction de son capital d'un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-treize mille cinq cent cinquante-huit euros et quarante-neuf cents (EUR 1.493.558,49,-), pour le ramener de trois millions sept cent dix-huit mille six euros et vingt-cinq cents (EUR 3.718.006,25,-) à deux millions deux-cent-vingt-quatre mille quatre-cent-quarante-sept euros et soixante-seize cents (EUR 2.224.447,76,-), par l'annulation de ces 60.250 (soixante mille deux cent cinquante) actions propres détenues dans son portefeuille.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide suite à l'augmentation et réduction de capital ci-dessus de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social de la société est fixé à deux millions deux-cent-vingt-quatre mille quatre-cent-quarante-sept euros et soixante-seize cents (EUR 2.224.447,76,-), représenté par quatre-vingt-neuf mille sept cent trente-quatre (89'734) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement souscrites et libérées”

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-2370 Howald, 1, rue Peterelchen et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4.** le siège social est établi dans le commune de Hesperange.”

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

Sixième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de la société T-Comalux S.A, approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société absorbée en vue de la fusion opérée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Bob PLEIN, Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/216. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Référence de publication: 2013012571/149.

(130014610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Marie-Thérèse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169860/10.

(120224341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Mark Antony Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 138.702.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 décembre 2012

1. Mme Susan Beller YOSS, administrateur de sociétés, née à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 26 décembre 1958, demeurant professionnellement à NY 10151 New York (Etats-Unis d'Amérique), 745 Fifth Avenue, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

2. Mme Nancy L. JACOBSON-PALEY a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mark Antony Partners S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012169861/16.

(120224187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Mas de la Cabre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.029.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012169862/12.

(120224013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

TC Holding-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 2.237.239,06.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 35.213.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial TC Holding-SPF, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Im Bruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B.35.213, constituée originellement sous la dénomination de TC HOLDING suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire

de résidence à Junglinster, en date du 25 octobre 1990, publié au Mémorial C page 6.352 en 1991, dont les statuts ont été modifiés par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du:

- 27 mai 1993, publié au Mémorial C, numéro 425 du 15 septembre 1993, et
- 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 1095 du 24 mai 2011, dans lequel acte la société a adopté sa dénomination actuelle et son statut de société de gestion de patrimoine familial.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Françoise HÜBSCH, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation de la fusion avec la société anonyme T-COMALUX S.A. tel que le projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 2880 du 28 novembre 2012.

2. Décharge à accorder aux organes de la société.

3. Désignation du lieu où seront conservés les documents sociaux de la société pendant le délai légal.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut se tenir sans convocations préalables.

IV.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

a) Publication du projet de fusion établi le 26 novembre 2012 par les Conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, le 28 novembre 2012, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

b) Confirmation de la renonciation de tous les actionnaires au rapport de l'expert indépendant en application de l'article 266 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

c) Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver sans réserve la fusion entre la société absorbée TC Holding-SPF et la société absorbante T-Comalux S.A., tel que ce projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 2880 du 28 novembre 2012, de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 1^{er} novembre 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer tous les actifs et passifs, sans exception ni réserve de la société absorbée TC Holding-SPF, à la société T-Comalux S.A. précitée, avec effet au 1^{er} novembre 2012.

Les actions à émettre en rémunération de l'apport de l'universalité des actifs et des passifs de la présente société TC Holding-SPF seront attribuées directement aux actionnaires de la société T-Comalux S.A., au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Il résulte du rapport d'échange est fixé comme suit pour une (1) action de la Société Absorbée contre 0,99 (zéro virgule quatre-vingt-dix-neuf) actions de la Société Absorbante.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que la société TC Holding-SPF est dissoute sans liquidation, tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante, la société T-Comalux S.A.

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire de ce jour les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée.

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société en vue de la fusion opérée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.300,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Bob PLEIN, Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Référence de publication: 2013012587/97.

(130014609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Max Premium Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 157.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169863/9.

(120224204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Mediamorfoz, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L100109713

Date: 22/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012169864/13.

(120224397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 153.267.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 153.267, incorporated pursuant to a deed dated on May 6, 2010 of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1427 of July 13, 2010 (the Company).

The articles of association of the Company have been amended once pursuant to a deed dated December 29, 2010 of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°742 of April 16, 2011.

There appeared:

AOG Real Estate B.V., a besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat at Breda, the Netherlands, and its address at Hoge Mosten 62, 4822 NH Breda, the Netherlands, registered with the Trade Register under number 24487609 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg by virtue of a proxy delivered to him, Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1 Acknowledgment of the resolutions taken by the board of managers of the Company on November 26, 2012, and of the merger proposal published, in accordance with article 262 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2891 of November 29, 2012 (the Merger Proposal);

2 Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 278 of the Law and more specifically from article 267 paragraph (1) a), b) c) of the Law;

3 Approval of the Merger Proposal and decision to carry out the merger by way of the absorption of Arelux 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 153.267 (the Absorbed Company), by the Company;

4 Decision that from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Company will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from October 1, 2012 and (ii) statement that the merger is effective, in accordance with a concurrent decision which has been adopted by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbed Company;

5 Powers granted to any manager of the Company to implement the above agenda items upon adoption; and

6 Miscellaneous.

III.- The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resolutions taken by the board of managers of the Company on November 26, 2012 and the Merger Proposal, published, in accordance with article 262 of the Law, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2891 of November 29, 2012 and providing for the absorption of the Absorbed Company by the Company and that the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation of the Absorbed Company, of all the assets and liabilities at their fair market value, without any restriction or limitation, of the Absorbed Company to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder notes that all documents required by article 278 of the Law and more specifically by article 267 paragraph (1) a), b) c) of the Law, being the Merger Proposal, the annual accounts and annual reports of the Company

for the last three financial years (when applicable) and a recent accounting statement, have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the Sole Shareholder of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by the board of managers of the Company, will remain annexed to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the Sole Shareholder represented, and the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Absorbed Company by the Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal, and in particular, by the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company at their fair market value, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder (i) resolves that for accounting purposes, the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Company as of October 1, 2012 and (ii) states that the merger is effective (y) between the Company and the Absorbed Company as at [date of the EGM to be inserted], in accordance with a concurrent decision which has been adopted by the extraordinary general meeting of the sole shareholders of the Absorbed Company and (z) vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company and any employee of Ogier in Luxembourg, each individually, to implement and carry into effect the resolutions adopted by the Sole Shareholder and in particular, to implement the transfer of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente décembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aigssant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute. S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, immatriculée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 153.267 constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1427 du 13 juillet 2010 (la Société).

Les statuts de la Société ont été amendés une fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°742 du 16 avril 2011.

A comparu:

AOG Real Estate B.V., une besloten vennootschap met beperkte aanspmkelijkheid régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Hoge Mosten 62, NL-4822 NH Breda, Pays-Bas, inscrite au registre de commerce des Pays Bas sous le numéro 24487609 (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour être enregistrée avec

celui-ci auprès des administrations d'enregistrement. L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, qui est fixé à cinquante mille euro (EUR 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1 Prendre acte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 26 novembre 2012 et du projet de fusion adopté par le conseil de gérance de la Société le 23 novembre 2012 et publié conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2891 du 29 novembre 2012 (le Projet de Fusion);

2 Prendre acte que les obligations résultant de l'article 278 de la Loi et plus précisément de l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi ont été accomplies;

3 Approuver le Projet de Fusion et décider de réaliser la fusion par voie d'absorption de Arelux 1 S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, immatriculée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 159.737 (la Société Absorbée) par la Société;

4 (i) Décider que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 1^{er} octobre 2012 et (ii) prendre acte que la fusion est effective en conformité avec une décision concomitante qui a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbée;

5 Pouvoir accordé à tout gérant de la Société pour exécuter les points ci-dessus de l'agenda après leurs adoption; et

6 Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 26 novembre 2012 et du Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2891 du 29 novembre 2012 et proposant l'absorption de la Société Absorbée par la Société et que la fusion sera réalisée par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, de tous les actifs et passifs, sans restriction ni limitation, de la Société Absorbée à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que tous les documents requis par l'article 278 de la Loi et plus précisément par l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi, c'est à dire le Projet de Fusion, les comptes annuels et rapports de gestion de la Société des trois derniers exercices (si applicable) et, un état comptable récent, ont été déposés au siège social de la Société pour être examinés par l'Associé Unique de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Un certificat attestant du dépôt des documents mentionnés ci-dessus dûment signé par le conseil de gérance de la Société restera annexé au présent acte, après avoir été signé et validé par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les termes de la fusion et de procéder à la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion et en particulier par un transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, sans restriction ni limitations, à leur juste valeur de marché.

Quatrième résolution

L'Associé Unique (i) décide que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 1^{er} octobre 2012 et (ii) prend acte que la fusion est effective entre la Société et la Société Absorbée au [insérer date de l'AGE], en conformité avec une décision concomitante qui a été adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbée ce même jour, et qu'elle le sera vis-à-vis des tiers après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autoriser chacun des gérants de la Société et tout employé de l'étude Ogier à Luxembourg, agissant individuellement, afin d'exécuter et donner effet aux résolutions adoptées par l'Associé Unique et en particulier, pour exécuter le transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société.

10510

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Et après lecture faire et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/246. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2013012718/180.

(130015004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Mediamorfoz, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012169865/10.

(120224401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Mediamorfoz, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012169866/10.

(120224403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Corisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.317.

L'an deux mille douze, le trente décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Corisa S.A.», établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.317, laquelle a transféré son siège social vers le Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1114 du 22 juillet 2002, ci-après dénommée la «Société Absorbante».

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Françoise HÜBSCH, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constat que la Société (ci-après également la «Société Absorbante»), est l' actionnaire unique de Deodara S.A., établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.318 (ci-après la «Société Absorbée»).

2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet commun de fusion entre la Société Absorbée, et la Société Absorbante arrêté en date du 26 novembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2891 du 29 novembre 2012.

3. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1^{er} novembre 2012.

4. Reconnaissance que la fusion a été définitivement réalisée étant donné que les décisions concordantes approuvant la fusion ont été respectivement prises par l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante est devenue l'actionnaire unique de Deodara S.A., établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.318 (ci-après la «Société Absorbée»).

Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, telle que modifiée, le projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté en date du 26 novembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2891 du 29 novembre 2012.

Troisième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de ces fusions entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1^{er} novembre 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

L'assemblée RECONNAIT de surcroît que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1^{er} novembre 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs à la gérance de la société Absorbée pour accomplir sous leur signature individuelle tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y

compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et du projet commun de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.000,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée à la société.

Référence de publication: 2013012842/91.

(130015003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Mega Brands International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 99.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169867/9.

(120224679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Obelisque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.047.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

L'assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012169939/23.

(120224605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.
